



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2016-2017 – N° 4 – Mai 2017 / Juin 2017
Gent X – P 801284



Nouvelles publications Wolters Kluwer

Indispensable pour tout juriste



Nouveau

General data protection regulation : texts, commentaries and practical guidelines

Auteurs : A. Bensoussan, J.-F. Henrotte, M. Gallardo, S. Fanti

The General Data Protection Regulation on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data is a landmark that will disrupt the rules in the world of data and the digital environment of businesses.

Code de commande : BP/PRODON-BI17001 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789403000015

Nombre de pages : 528 p.

Achat unique : € 144,04 TVAC (€ 135,89 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/PRODONFR



Nouveau

L'emploi des langues en matière administrative

Auteur : F. Gosselin

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la coordination des lois linguistiques, l'auteur offre une mise à jour complète de son livre paru en 2003 et qui, à l'époque, constituait la première analyse de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative réalisée depuis trente ans.

Un incontournable pour toute bibliothèque de droit administratif qui se respecte !

Code de commande : BP/PRAT-BI17073 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789086706389

Nombre de pages : 578 p.

Achat unique : € 160,06 TVAC (€ 151,00 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/fr/PRAT-BI17073



Nouveau

Droit de la fonction publique

Auteur : F. Gosselin

Précieusement illustré par la jurisprudence la plus récente (arrêts prononcés jusqu'en janvier 2017), le livre analyse entre autres la réforme de la fonction publique fédérale en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016, qui modifie substantiellement l'A.R. du 2 octobre 1937 (mutation, modalités pratiques de la promotion, exercice de fonctions supérieures...) et organise une toute nouvelle procédure disciplinaire qui a entraîné notamment la disparition de la proposition provisoire de sanction par le supérieur hiérarchique, la suppression du caractère suspensif de l'action pénale, etc.

Code de commande : BP/DROITPU-BI17001 **Type de publication :** Livre **ISBN :** 9789046562598

Nombre de pages : 250 p.

Achat unique : € 69,25 TVAC (€ 65,33 HTVA)

Disponible en version **e-book**

shop.wolterskluwer.be/fr/DROITPU-BI17001

Commandez
maintenant

wkbe.be/lesindispensables



Wolters Kluwer

When you have to be right



- 5** Editorial
- 6** Le Barreau et la musique
- 7** Echos du Léman
- 9** Le Jeune et Janson
- 11** Grande Revue

- 12** Colloque
- 14-15** Midis de la formation
- 16** Formation
- 18-20** Save the date
- 22-23** Assemblée générale

- 24-25** Petit week-end : Rotterdam
- 26** Gastronomie
- 27** Calendrier en bref

Graphisme, lay-out, coordination et corrections: Wolters Kluwer
 Wolters Kluwer



*Cher Maître, pour plus d'efficacité,
franchissez une dernière marche...*

✕ FORLEX : Logiciel de gestion et de comptabilité
agréable pour avocats

- ▶▶ Convivial, intuitif, efficace et évolutif,
- ▶▶ Jusqu'à 3 fois plus de fonctionnalités,
- ▶▶ Jusqu'à 2 fois moins cher !
- ▶▶ Comptabilité intégrée personne physique ou société
(livre journal avocat, bilan),
- ▶▶ Support technique de qualité et à votre écoute,

FORLEX est votre solution.

La nouvelle version de **FORLEX 5** vous apporte les innovations que vous attendez. En prenant encore plus de plaisir à travailler, vos collaborateurs seront encore plus efficaces.

FORLEX, c'est plus de 850 utilisateurs au quotidien.

Organisez mieux votre Cabinet. **FORLEX** ✕



Par Guillaume Sneessens,
Président

Il ont rendu cette année possible.

Neuf.

Ils sont neuf, neuf avocats, neuf d'entre vous. Un jour ils se sont présentés à l'assemblée générale du jeune barreau. Elus, ils ont passés de nombreuses heures bénévoles à préparer des formations, à imaginer des activités qui puissent permettre aux avocats de se rencontrer, à inviter des avocats à dévoiler un peu de leur talent, à créer des fêtes et à faire vivre le barreau.

Neuf commissaires, qui m'ont accompagné au cours de cette année pour créer un climat propice à la confraternité au barreau de Bruxelles.

Sans oublier qu'un ancien président m'a prêté l'oreille et conseillé, qu'un vice-président s'est consacré pleinement aux stagiaires, qu'un orateur de rentrée a fait vivre notre tradition de très belle façon, et bien plus.

En terminant mon mandat, je suis encore plus convaincu que ces personnes sont essentielles pour que notre barreau puisse être autre chose qu'une juxtaposition d'adversaires, qu'une superposition de cabinets.

Le jeune barreau doit poursuivre son travail essentiel, avec des nouveaux visages, des nouveaux bénévoles. Présentez-vous, venez proposer vos idées. Soyez nombreux à vous investir au sein de cette belle institution qui n'est autre chose qu'un réseau social en chair et en os.

Ce 22 juin nous tiendrons l'assemblée générale du jeune barreau, occasion de perpétuer nos traditions de discours, mais aussi de renouveler la commission administrative. N'hésitez pas. Ce sont des belles expériences, c'est faire vivre notre profession.

VENDREDI DE LA MUSIQUE

LE BARREAU ET LA MUSIQUE



Par
David Ramet

Le barreau et la musique entretiennent des relations d'estime – probablement – réciproques et ce, depuis de très nombreuses années, tels deux amants s'enlaçant trop rarement pour s'aimer mais assez souvent pour avoir le désir de se revoir.

Je ne m'étendrai pas – d'autres l'ont déjà fait mieux que moi¹ – sur les similitudes entre les deux univers.

Je relèverai néanmoins que, à l'instar de la musique, la plaidoirie vise à susciter les passions de son auditoire – en l'espèce, le Tribunal – dans l'espoir de provoquer auprès dudit auditoire une réaction que l'on espère d'adhésion.

C'est dans cette optique que la Conférence du jeune barreau organisa, comme elle en a l'habitude, une soirée musicale appelée cette année « Vendredi de la musique ».

La programmation, volontairement éclectique, visait à ouvrir l'évènement aux musiciens et chanteurs de tous horizons musicaux.

Du classique au jazz, de la variété au blues, l'on ne pourra que reprocher au président Sneessens d'avoir oublié – mais est-ce un réel problème? – la « musique du monde », d'ailleurs indéfinissable par nécessité de catégorisation.

L'évènement débuta par une sonate de Bach, interprétée par **Philippe Van de Velde** et **Marie-Claude Buffenoir**.

Il fut suivi d'une prestation de **Lawrence Muller** et **Daniel Nysenholtz** qui nous ont rappelé l'intérêt que pouvait avoir le jazz moderne.

En bon amateur, Me Muller manie avec une certaine aisance plusieurs instruments comme pour montrer au public la diversité des sonorités des cuivres.

L'on a ensuite eu le bonheur de retrouver Me **François Glansdorff** qui a su manier, avec l'intelligence qu'on lui connaît, les touches du piano à queue, pour faire vibrer son auditoire à travers un choix hétéroclite et agréable à écouter.

Cette quasi « littérature musicale » a été suivie d'un récital de **Simon Gronowski** et son orchestre (**Philippe Van Oost**, **Alain**

Coppy et **Bruno Corbisier**), qui ont véritablement enchanté l'assemblée.

L'on ne se lassera jamais de l'univers proposé par l'orchestre, qui nous renvoie dans un film de Woody Allen avec lequel – il convient de souligner – le pianiste a joué au Carlyle Hotel à New-York.

Le vingtième siècle est resté à l'honneur, tout au long du reste de la soirée, avec notamment la voix de **Christel Gillain**, dont le vibrato sonore rappelait le timbre de Billie Holliday, et renvoyait à l'Amérique des années 1950. Elle était accompagnée au piano par **Olivier Van Baelen**.

Après une brève pause roborative, **Gilles Laguesse**, **Benjamin Venet** et **Mélinée Nazarian** ont ouvert la scène en chantant et invitant les participants à les rejoindre.

Le trio du jour rencontra l'adhésion de la salle, ravie de pouvoir participer à l'évènement, et admirative du professionnalisme des interprètes.

Le spectacle se clôtura par un concert du groupe *Shortcut* – qui n'avait rien d'un raccourci –, où l'on a pu apprécier tout particulièrement la maîtrise de **Martin Favresse**, qui permit de clôturer la soirée en beauté.

En conclusion, ce souhait : puisse le barreau continuer, de nombreuses années encore, à cultiver ses liens avec la musique et nous rappeler, à l'instar de ce que disait Nietzsche, que « *la musique est la seule vraie source de plaisir* ».



¹ Voir à cet égard R. LALLEMAND, « Le barreau et l'opéra », J.T., 2005, p. 274.

ECHOS DU LÉMAN

PROCÈS FICTIF INTERNATIONAL DE PATRICK CHAPPATTE



Par Pierre-Yves
Thoumsin

Gluck le relevait lors du procès fabulé de son Chat : quels étranges personnages que ces avocats qui s'inventent des procès devant leurs pairs ! Et de s'imaginer des bouchers-charcutiers se réunissant en corporation, une fois leurs volets baissés...

Le diagnostic est rigoureusement exact : les gens de robe souffrent d'une forme aiguë et jubilatoire de déformation professionnelle. Certains de vos dîners ont probablement déjà fait les frais de ces incontrôlables accès de plaidoirie.

Pour les cas pathologiques, restent les concours de plaidoiries¹, conférences Berryer et autres procès simulés.

C'est une thérapie de ce type qu'organisait le 6 avril 2017 le jeune barreau genevois. On connaît les vertus curatives des lacs alpestres, là où tout n'est que luxe, calme et neutralité.

C'est autour de la figure de Patrick Chappatte que se réunirent des patients issus des barreaux de Genève, des Hauts-de-Seine, de Paris, et bien sûr de Bruxelles.

Jetant dans l'arène quelques planches consacrées à la forteresse Europe et sa politique migratoire, le dessinateur du *Temps* pris le risque fictif d'une condamnation pour « incitation à l'entrée ou au séjour illégaux en Suisse ». Des caricatures du nouveau locataire de la Maison Blanche, parues à l'*International New York Times*, l'exposèrent quant à lui à une prétendue accusation d'« outrage à un chef d'Etat étranger ».

Les débats furent animés, devant l'« Auguste Cour des peines perdues ». Désinterprétant allègrement la législation suisse, les plaidoiries révélèrent surtout d'excellents duos comiques. Parmi eux, Me **Raphaëlle Raymond**, du barreau des Hauts-de-Seine, confirma qu'elle n'avait pas volé son premier prix du Concours de plaidoiries surréalistes remporté à Bruxelles au mois de janvier. Quant à nos porte-drapeaux, **Simon Menschaert** et **Guillaume Sneessens**, ils démontrèrent à ceux qui en doutaient encore que leur talent dépasse la rhétorique rigoureuse du discours de rentrée. On attendait d'eux des réquisitoires spirituels et cinglants: ce n'était vraiment pas trop demander !



¹ Les stagiaires atteints de cette pathologie se reporteront utilement à la page 9 de ce numéro, précisant les modalités de participation au concours Le Jeune et Janson.

90% des professions juridiques plaident pour ING



Le service Privalis: des solutions sur mesure pour les avocats, les notaires et les huissiers de justice.

9 de vos confrères sur 10 confient leurs affaires bancaires au service Privalis d'ING. Ce n'est pas un hasard. C'est parce que nos conseillers spécialisés répondent efficacement aux besoins spécifiques de toutes les professions juridiques. En plus d'être présent dans l'agence la plus proche de chez vous, le service Privalis est également disponible dans 19 palais de justice du pays et accessible en ligne, où et quand vous le voulez. Autant d'arguments qui, vous l'avouerez, plaident en faveur d'ING.

ing.be/privalisservices



QUI SERA LE NOUVEAU LE JEUNE? QUI SERA LE NOUVEAU JANSON?

24 mai 2017



Jules Le Jeune est né en 1828 et mort en 1911. Il a commencé sa carrière comme avocat au barreau de Bruxelles. En 1860, âgé de 32 ans, il est devenu avocat au barreau de cassation où il a passé une grande partie de sa vie, plus de 50 ans. Le Jeune fut d'ailleurs réputé pour passer la plupart de son temps au Palais de justice ainsi que pour ses talents d'orateur. Il fut appelé en 1887 par Auguste Beernaert, Président du Conseil, pour être à la tête du Ministère de la Justice. Il occupa le poste de ministre de la justice jusqu'en 1894.

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... ils sauront vous convaincre de relever ce défi !

La promotion de cette année portera le nom de Robert Logé.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 20 mai 2016 au plus tard, par courriel : secretariat@cjbb.be.

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.



Paul Janson est né en 1840 et mort en 1913. Il fut un brillant avocat, plaçant et remportant de nombreux procès. Son premier grand triomphe a lieu lors de l'affaire De Buck, concernant des captations de testaments, qui reflétait l'animosité dressant alors l'un contre l'autre les partis catholique et libéral et qui donna lieu à un procès de la Cour d'assises du Brabant dont il eut à s'occuper en mai 1864, alors qu'il était encore stagiaire de deuxième année.

Il manifesta très tôt un fort soutien aux réformes électorales ainsi qu'à la branche progressiste libérale. Plusieurs fois député, il milita notamment pour le suffrage universel. Il est le père de Paul-Emile Janson.

L'un et l'autre ont donné leur nom à un prestigieux prix d'éloquence du barreau de Bruxelles, les prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième années. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson. Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury. Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots: instruire, plaire et émouvoir. *Docere, placere, movere.*



Lieu : Palais de justice – salle 1.33

Heure : 16h00

Prix : gratuit

Inscription : pour le 19 mai 2017 au plus tard, par courriel : secretariat@cjbb.be.

La proclamation des résultats du prix d'éloquence sera suivie d'un dîner convivial. Les lauréats, les participants au concours, leurs amis et les membres de leurs familles sont tous chaleureusement conviés à s'inscrire au dîner des Prix Le Jeune et Janson qui aura lieu au restaurant « L'Arrière-Pays » à 19h30.

Lieu : L'Arrière-Pays, rue des Minimes 60 à 1000 Bruxelles

Heure : 19h30

Prix : 40 € pour les membres et 45 € pour les non-membres. Le prix inclut un menu 3 services, boissons comprises.

Inscription : pour le 19 mai 2017 au plus tard, par courriel : secretariat@cjbb.be.

YES, YOU MAY FIND IT UP THERE...



LEXGO - all the information for the legal professional
WWW.LEXGO.BE - WWW.LEXGO.LU

LA GRANDE REVUE

DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

15 juin 2017

Le 15 juin prochain, ne manquez pas la grande revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles !

Événement judiciaire annuel incontournable, la revue n'épargne personne. Ni les confrères, ni les magistrats, ni les politiciens.

Entièrement écrit et joué par des avocats du barreau de Bruxelles, ce spectacle mêle chaque année, sketches, danses, chant et humour.

Nous vivons tous les jours un métier sérieux, qui comporte une part non négligeable de stress, de tensions et de conflits. Il est essentiel de pouvoir en rire au moins une fois par an, de pouvoir tout en dire, se moquer de tout, l'espace d'une soirée seulement.

Amis stagiaires, n'oubliez pas de rappeler à votre patron cette tradition essentielle : ils doivent vous inviter pour célébrer la fin de l'année judiciaire.

La représentation sera suivie d'un buffet et d'une soirée dansante.

Lieu : Centre culturel d'Uccle - Rue Rouge, 47 - 1180 Uccle

Heure : 19h00 (début du spectacle à 19h45 précises)

Prix :

- Stagiaires membres de la Conférence et leur conjoint : 35 € (avec le buffet : 55 €).
- Stagiaires non-membres et leur conjoint, ainsi que les autres membres de la Conférence : 45 € (avec le buffet : 65 €).
- Non-membres de la Conférence : 55 € (avec le buffet : 75 €).

En cas de réservation et de paiement avant le 5 juin 2017, à minuit, une réduction de 5 € sera accordée sur le tarif applicable

Inscription : Réservation préalable obligatoire pour le 12 juin 2017 au plus tard sur le site www.cjbb.be. Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie (avec ou sans buffet) et le nombre de places souhaitées. Le nombre de places étant limité à la capacité de la salle, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements. Paiement au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) en indiquant : « Grande Revue 2017 » et le nom de la (ou des) personne(s) inscrite(s).

Tenue de ville exigée



COLLOQUE

Les principes généraux de droit administratif - Actualités et applications pratiques

Jeudi 1^{er} juin et jeudi 8 juin 2017

Sous la coordination de **Sarah BEN MESSAOUD** et **François VISEUR**

En 1963, l'auditeur Charles Huberlant posait la question de l'existence des principes généraux non écrits dans le droit administratif belge et concluait sa contribution aux *Mélanges en l'honneur de Jean Dabin* en posant la question suivante quant à l'utilisation de principes non écrits : « Pourquoi, malgré des circonstances peu favorables à cette méthode, le juge belge a-t-il lui aussi été amené à [les] invoquer ? ».

Cinquante-quatre ans plus tard, plus personne ne songerait à questionner leur qualification de source de droit positif ni leur valeur législative voire constitutionnelle, consacrée par la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat dans de nombreux arrêts.

Le non-respect des principes généraux de droit administratif par les autorités administratives constitue aujourd'hui une des

premières sources de contentieux administratif et il est rare qu'un moyen soulevé dans le cadre de ce contentieux ne soit pas pris de la violation de l'un de ces principes.

L'ambition des deux après-midi d'études organisées les 1^{er} et 8 juin 2017 par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et de l'ouvrage qui en consigne les travaux est d'offrir aux praticiens un état de la doctrine et de la jurisprudence sur l'essentiel des principes généraux de droit administratif. Ceux-ci y seront étudiés selon deux perspectives: d'une part, l'analyse des principes eux-mêmes, leurs contours et leur utilisation transversale au contentieux administratif et, d'autre part, l'application de ces principes dans différents domaines du droit, en vue de fournir aux praticiens une boîte à outils leur permettant de mobiliser au mieux ceux-ci dans leur pratique quotidienne.

Jeudi 1^{er} juin 2017 – Sous la présidence de Monsieur David DE ROY, Conseiller d'Etat et collaborateur scientifique à l'Université catholique de Louvain

13h30 Accueil des participants

13h45 Mot d'introduction par **Guillaume SNEESSENS**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

14h00 Exposés introductifs

« *Les principes généraux : genèse et consécration d'une source majeure du droit administratif* », par **Irène MATHY**, avocate au barreau de Bruxelles, chargée d'enseignement à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et assistante à l'Université libre de Bruxelles

« *Examen de certains principes ou concepts au travers des exigences de bonne administration et de bonne citoyenneté* », par **Thomas CAMBIER** et **Rémi QUINTIN**, avocats au barreau de Bruxelles

14h45 Les balises du pouvoir d'appréciation

« *Légalité, motivation, proportionnalité* », par **Jean BOURTEMBOURG**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain et **François BELLEFLAMME**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

« *Le principe *pater legem quam ipse fecisti*, le principe de légitime confiance et le principe de la sécurité juridique* », par **Renaud SIMAR**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et **Pauline ABBA**, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'Université catholique de Louvain

15h30 « *Principes généraux et fiscalité locale* », par **Nathalie FORTEMPS** et **Cédric MOLITOR**, avocats au barreau de Bruxelles

15h55 Pause-café

16h15 « *Les principes généraux en droit de l'urbanisme et de l'environnement* », par **Ivan-Serge BROUHNS**, avocat au barreau de Bruxelles et **Louis VANSNICK**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain

16h40 « *Actualité du principe général de non-rétroactivité des lois et des actes administratifs* », par **Jérôme SOHIER**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles

17h10 « *Les principes *Nemo auditur suam turpitudinem allegans* et *fraus omnia corrumpit** », par **Emmanuel VAN NUFFEL**, avocat au barreau de Bruxelles et **Kevin MUNUNGU**, avocat au barreau de Bruxelles, assistant et doctorant à l'Université libre de Bruxelles

17h35 « Les principes généraux de droit administratif en droit des marchés publics », par **Isabelle VAN KRUCHTEN** et **François VISEUR**, avocats au barreau de Bruxelles

18h00 Fin des travaux

Jeudi 8 juin 2017 – Sous la présidence de Monsieur Jacques JAUMOTTE, président de chambre au Conseil d'Etat et suppléant à l'Université libre de Bruxelles

13h30 Accueil des participants

13h45 Mot d'introduction par **Guillaume SNEESSENS**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

14h00 Les lois d'action du service public

« Légalité devant et dans le service public : mission impossible? », par **Fabien HANS** et **Laure DEMEZ**, avocats au barreau de Bruxelles

« Continuité du service public. The show must go on », par **Vincent VUYLSTEKE**, avocat au barreau de Bruxelles et **Stéphanie DE SOMER**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur invité et chercheur en post-doctorat FWO à l'Université d'Anvers.

« Du changement à la mutabilité, en passant par l'adaptation continue : retour sur une loi particulière du service public dominant l'action administrative en général » par **Benoit GORS**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain

15h00 « Les principes généraux en droit de la santé », par **Sarah BEN MESSAOUD**, **Margaux KERKHOFS** et **Pierre SLEGERS**, avocats au barreau de Bruxelles

15h25 « Principes généraux - applications en droit de l'enseignement », par **Joëlle SAUTOIS**, avocate au barreau de Bruxelles, assistante et doctorante à l'Université Libre de Bruxelles et **Sébastien KAISERGRUBER**, avocat au barreau de Bruxelles.

15h50 Pause-café

16h15 Les principes procéduraux

« Etude pratique des principes des droits de la défense, du contradictoire, audi alteram partem et non bis in idem », par **Sébastien DEPRE**, avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain, **Evrard DE LOPHEM**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université libre de Bruxelles, **Maxime CHOME**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université libre de Bruxelles, **Charles-Henri DE LA VALLEE POUSSIN**, avocat au barreau de Bruxelles et **Marie LAMBERT DE ROUVROIT**, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

« Impartialité / Indépendance / Scrutin secret » par **Augustin DAOUT** et **Mathieu DEKLEERMAKER**, avocats au barreau de Bruxelles

« Le principe du délai raisonnable », par **Michel KAISER**, avocat au barreau de Bruxelles et collaborateur scientifique à l'Université catholique de Louvain et **Emmanuel GOURDIN**, avocat au barreau de Bruxelles

17h00 « L'application des principes généraux de droit administratif aux fonctionnaires et contractuels de la fonction publique », par **Pierre JOASSART**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université catholique de Louvain et **Marie SOLBREUX**, avocate au barreau de Bruxelles, assistante et doctorante à l'Université libre de Bruxelles

17h25 Conclusions par **David RENDERS**, avocat au barreau de Bruxelles et Professeur à l'Université catholique de Louvain

18h00 Fin des travaux

Lieu et heure :

Auditoire SPF Justice (Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles)
De 13h30 à 18h

Prix :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- Membres de la Conférence : 75 € sans ouvrage / 195 € avec ouvrage
- Non-membres de la Conférence : 85 € sans ouvrage / 205 € avec ouvrage
- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur pré-

sentation de carte) : 55 € sans ouvrage / 175 € avec ouvrage

- Stagiaires non-membres de la Conférence : 65 € sans ouvrage / 185 € avec ouvrage

Formation permanente :

La participation à chaque après-midi donne droit à 4 points de formation permanente OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

MIDIS DE LA FORMATION

La loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux

Lundi 22 mai 2017

Le droit étant ce que dit la loi et ce que les juges en font, cette formation consistera en un examen systématique de la jurisprudence relative à la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux.

La récente modification législative, visant à augmenter le nombre de personnes entendues par le juge, sera également étudiée.

Les intervenants sont Maîtres **Cavit Yurt** et **Onur Yurt**, avocats au barreau de Bruxelles. Ils sont tous deux membres depuis plusieurs années de la section spécialisée en la matière au sein du Bureau d'aide juridique.

Le tribunal de police francophone de Bruxelles : compétences et aspects pratiques

Mardi 6 juin 2017

Au sein des tribunaux, certains juges sont chargés de missions spécifiques. Les juges de police font partie de ceux-ci.

Le juge de police connaît de toutes les responsabilités et de toutes les conséquences dommageables des accidents de la circulation et des accidents ferroviaires, tant sur le plan civil que sur le plan pénal. Il s'agit d'une compétence exclusive.

Le tribunal de police est organisé en deux sections : la section civile et la section pénale.

Ces deux sections ont un fonctionnement spécifique.

Les intervenants se proposent d'exposer aux participants, outre les compétences de cette juridiction, les aspects pratiques de ces deux sections au sein du tribunal de police francophone de Bruxelles.

Les intervenants sont MM. **Sandro Parmesan** et **Frédéric Carpentier**, juges au tribunal de police francophone de Bruxelles, sections civile et pénale.

Invocation de la Charte des droits fondamentaux devant le juge national : des clefs pour agir

Mardi 20 juin 2017

La séance entend fournir à l'avocat les clefs nécessaires à l'invocation judiciaire de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne devant les juridictions nationales. S'appuyant sur la jurisprudence la plus récente de la Cour de justice de l'Union européenne, l'exposé analysera notamment le champ d'application de la Charte, ses relations avec la Convention européenne des Droits de l'Homme et avec le Titre II de la Constitution, ainsi que les différences entre « principes » et « droits » fondamentaux.

Les intervenants sont M. **Antoine Bailleux**, professeur à l'Université Saint-Louis - Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles et M. **Jérémy van Meerbeeck**, juge délégué à la Cour d'appel de Bruxelles et professeur invité à l'Université Saint-Louis - Bruxelles.

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « MDF + sujet de celui-ci – nom + prénom »

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.be peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, elle ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.



Anne
peut désormais
être à 16h00
à la sortie
de l'école.

Un avocat se sent pousser des ailes.



Il y a un mois, Anne n'arrivait pas à aller chercher ses enfants à l'école. Les rendez-vous qu'elle prenait avec ses clients au bureau duraient toujours plus longtemps que prévu. En outre, elle avait besoin d'un temps considérable pour retrouver les dossiers de ses clients avant d'y apporter des annotations.

Aujourd'hui, lorsqu'un rendez-vous se déroule au bureau, Anne introduit ses notes directement dans le dossier du client. Elle ne doit plus rechercher les dossiers à l'avance : il lui suffit de les afficher à l'écran au fur et à mesure de ses besoins. Par rendez-vous, elle gagne ainsi de précieuses minutes jusqu'à totaliser une heure par jour. Résultat ? Anne arrive désormais à la sortie de l'école à 16h00. Et elle continue simplement à travailler à la maison.

Ce qui a donné des ailes à Anne ?

Son logiciel de gestion Kleos/Dlex qui lui permet de réduire les tâches administratives au minimum.

FORMATION

La proposition de réforme des successions – impact théorique sur les situations actuelles

Lundi 19 juin 2017

Bien qu'il ne soit pas habituel de commenter une proposition de loi dont le texte est toujours susceptible d'évoluer, la réforme des successions qui est en cours mérite, cependant, de s'y attarder.

En effet, si les dispositions transitoires reprises à la proposition de loi étaient maintenues en l'état, elles auraient pour effet que les nouvelles règles des successions s'appliqueraient à toutes les successions ouvertes après son entrée en vigueur.

Il est donc important que chacun puisse déjà anticiper les incidences de la réforme projetée tant au regard des libéralités consenties par le passé que sur celles qui interviendraient avant l'entrée en vigueur de la loi et éviter, autant que possible, les mauvaises surprises que la modification législative pourrait induire.

L'exposé abordera :

- La réserve des descendants
- La réserve du conjoint survivant
- La conversion de l'usufruit du conjoint survivant
- La réserve des ascendants
- Le droit alimentaire des ascendants à charge de la succession
- La masse de calcul du disponible et les conséquences de la réduction
- Les pactes successoraux
- L'article 917 est abrogé
- Le rapport des libéralités
- Le rapport de dettes
- Le partage amiable
- Le partage transactionnel
- Les modes de partage
- Le paiement du passif successoral
- Les héritiers sans lien de parenté au moment du décès

L'intervenant est **Me Vincent Wyart**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à L'Université libre de Bruxelles.

Collection **CONFÉRENCE LIBRE DU JEUNE BARREAU DE LIÈGE**

LA PREUVE ET LE FAUX



Sous la coordination de **Sophie Boufflette**
M. Bourgeois, E. Jadoul, P. Lecocq, L. Loffet,
A. Masset, M. Stassin

Édition 2017 – 213 pages – 82 €

*Les grands principes probatoires
dans les matières civile,
fiscale et pénale*

-10%

AVEC LE CODE CJBB SUR
WWW.ANTHEMIS.BE

Collection **LES MANUELS PRATIQUES**

L'OPTIMALISATION FISCALE ET FINANCIÈRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER



E. de Wilde d'Estmael, Fr. Goblet, A. Lacourt,
Th. Litannie, J.-P. Nemery de Bellevaux,
V. Pierard, M. Pleeck

Édition 2017 – 700 pages – 98 €

*Acquérir, gérer et transmettre
de manière optimale*

Découvrez notre
catalogue complet sur
www.anthemis.be



Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
De 14h à 17h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Café et biscuits sont compris dans le prix de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « Formation 19 juin – nom + prénom »

Formation permanente :

La participation à la formation donne droit à 3 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.be peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. La formation est fixée à 14h00. A compter de 14h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place.



Soyez prévoyant...
**et, dès aujourd'hui,
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :
1.086,30 €* (base : revenu forfaitaire 2017)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 67 ans**

Capital de retraite brut	63.812,93 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.867,33 €
Total à 67 ans	80.680,26 €

*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Simulation au 01.01.2017, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **1,75% compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.

CINÉ CLUB - FAUT PAS LUI DIRE

30 mai 2017

Un avocat réalisateur de film, on ne pouvait pas manquer ça.

Si le mari de votre amie d'enfance la trompait, le lui révéleriez-vous ? Si votre sœur de cœur était trop accro à son père pour rencontrer un autre homme, couperiez-vous son cordon ? Si votre grande amie trompait son mari, la féliciteriez-vous ? Bref, pourquoi plus on aime, plus on ment ?

Autant de questions existentielles que seront amenés à se poser Laura, Eve, Anouch et Yaël, quatre cousines qui ont un point commun : elles mentent, mais toujours par amour.

Quand les trois premières découvrent quelques semaines avant le mariage de leur petite cousine que son fiancé parfait la trompe, elles votent à l'unisson « Faut pas lui dire » !



La projection sera suivie d'une rencontre avec Solange Cicurel, avocat au barreau de Bruxelles, qui signe un premier long métrage salué par la critique et les téléspectateurs.

Lieu : vestiaire des avocats

Heure : 19h30

Prix :

Membres de la Conférence : 5 €

Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions : Inscription préalable obligatoire sur le site www.cjbb.be.

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence IBAN : BE68 6300 2151 2134, BIC : BBRUBEBB avec la référence « nom+prénom - ciné club »

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

« JOSEPH POELAERT ET LES AVENTURES DU PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES »

6 juin 2017

Me Jean-Joris Schmidt et Monsieur Stéphane Van Reeth nous livrent les bonnes pages de leur ouvrage consacré à notre Palais de Justice.

Avec plus de 400 oeuvres d'art dans ses couloirs et locaux, le Palais de Justice de Bruxelles est un écrin méconnu. Qu'elles soient en dialogue harmonieux ou en opposition révoltée, symbolistes ou abstraites, la surprise le dispute au plaisir des yeux. Dorures, lions ailés, étoiles et autres symboles ne sont pas oubliés.

Avec la complicité de Jules Peeters, guide imaginaire du Palais, nos orateurs du jour nous emmèneront des sous-sols à la coupole pour une visite décalée historico-artistique.

En plus de nombreuses archives inédites, ils illustreront leur périple avec les photos de Claudia Moschini.

Lieu : vestiaire des avocats

Heure : 19h30

Prix :

Membres de la Conférence : 5€

Non membres de la Conférence : 10€

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire sur le site www.cjbb.be

REDÉCOUVREZ LE PALAIS DE JUSTICE

Suivez le Guide du Palais de Justice de Bruxelles dans les innombrables couloirs du plus grand Palais de Justice au monde. Construit entre 1866 et 1883, sa silhouette domine Bruxelles d'une couronne à 152 mètres d'altitude.

Visitez ses salles les plus somptueuses, sa coupole qui émerge des éternels échafaudages, admirez les oeuvres d'art qui y sont abritées, explorez-en la symbolique, retracez les épisodes tragiques des deux guerres mondiales.

REDÉCOUVREZ JOSEPH POELAERT

A force de n'y voir que l'architecte du Palais de Justice, on en oublie que Poelaert a aussi conçu des écoles, des églises, des décors de fêtes somptueuses, la caserne des pompiers de la place du Jeu de balle, la colonne du Congrès et les deux hôtels qui la bordent, la reconstruction du théâtre de la Monnaie, des hôtels pour de riches industriels, à Bruxelles et autour de La Louvière. Redécouvrons ensemble quelques mythes du schief architect.

Jean-Joris Schmidt est un avocat passionné de droit, d'histoire et d'arts en tous genres, né en 1975. Il a été directeur du Palais de Justice depuis 20 ans et ne pouvait donc que consacrer Claudia et Stéphane pour rendre hommage à ce bâtiment légendaire et à son architecte.

Stéphane Van Reeth est un industriel connu né en 1975. Il a été traducteur, marchand de vin puis éditeur. Plongé dans le Palais de Justice et la vie de Poelaert depuis 2015, il n'est pas prêt d'en sortir.

Claudia Moschini a été avocate au Barreau de Bruxelles et est actuellement juriste dans le secteur de l'énergie verte. Créative, elle a toujours eu à côté de son activité professionnelle, des hobbies artistiques : dessin, peinture ou photographie.

De nombreuses légendes, urbaines et humaines, entourent le Palais de Justice. Grâce à des précieux documents originaux, rares ou inédits, et aux regards des auteurs et de la photographie, passionnés et profanes, des beautés souvent inconnues du chef d'œuvre de Poelaert.

2017 marque le bicentenaire de la naissance du flamboyant architecte bruxellois. Cette année sera l'occasion de nombreux événements et parutions. Rejoins nous pour la Poelaert2017.be

JOSEPH POELAERT et les aventures du PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

Jean-Joris SCHMIDT & Stéphane VAN REETH
Photographies de CLAUDIA MOSCHINI



DÉBAT SUR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

« QUESTIONS SUR L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE »

13 juin 2017

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation Jean de Coudt, bien connu du monde judiciaire, s'est récemment fait connaître du grand public à la suite d'une intervention télévisée dans des circonstances dans lesquelles il craignait pour le bon fonctionnement de la justice.

Monsieur le Premier président honoraire de la Cour de cassation française Guy Canivet, s'est fait connaître également du grand public sur des questions d'indépendance de la justice à l'occasion de l'affaire dite d'Outreau. Jacques Chirac était alors président, Nicolas Sarkozy ministre de l'intérieur. Monsieur Canivet fut contraint de rappeler à plusieurs reprises la nécessaire indépendance du judiciaire. Monsieur Canivet a ensuite été membre du Conseil constitutionnel français jusqu'à l'année 2016 et exerce désormais la fonction de Président du Haut comité juridique de la place financière de Paris.

A l'heure où on entend parler de « gouvernement de juge », le Jeune Barreau est heureux de pouvoir accueillir les deux hauts magistrats pour nous parler de questions d'actualité relatives à l'indépendance de la Justice.

La Grande conférence donnera droit à deux points de formation permanente.

Lieu : salle des audiences solennelles de la Cour de cassation

Heure : 19h00

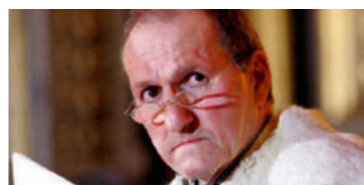
Prix :

membres de la Conférence : 5 €

non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire à effectuer sur www.cjbb.be



TOURNOI DE TENNIS ET INITIATION AU HOCKEY POUR LES ENFANTS

18 juin 2017

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau se déroulera le 18 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses adeptes.

Comme chaque année, ce tournoi est ouvert à tous et propose des matchs de toutes catégories (simples, doubles, doubles mixtes) et tous niveaux.

Cette journée représente une agréable occasion pour les avocats de se rencontrer dans un environnement dépassant le cadre strictement professionnel avant de se retrouver aux assemblées générales de fin d'année judiciaire.

L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 9 heures du matin afin de lancer les premiers matchs au plus tard à 9 heures 30. Les finales se joueront en fin de journée.

Spectateurs et sportifs pourront se sustenter tout au long de la journée.

Le jeune barreau organisera simultanément une après-midi « animation hockey » pour les enfants, puisque le Léo dispose de terrains à seulement quelques dizaines de mètres de ceux de tennis.

Après l'effort, le réconfort : les participants seront ensuite invités à se retrouver autour d'un dîner convivial et à assister à la remise des

prix aux gagnants des différentes catégories.

Ce sera aussi l'occasion de vous présenter les futurs candidats à la Commission administrative de la Conférence du jeune barreau ainsi qu'aux élections au Conseil de l'ordre et au dauphinat.

Alors, tous à vos raquettes, on vous attend de pied ferme et en pleine forme !

Lieu :

Royal Léopold Club Tennis

Avenue Adolphe Dupuich, 42, 1180 Uccle

Heure : 9h00

Prix :

Tournoi de tennis :

Membres de la Conférence : 25 €

Non-membres de la Conférence : 30 €

Initiation au hockey : 5 € par enfant

Dîner :

Membres de la Conférence : 35 €

Non-membres de la Conférence : 40 €

Inscriptions : inscription préalable et obligatoire pour le 9 juin 2017 au plus tard via le site internet www.cjbb.be



TOURNOI DE GOLF

23 juin 2017

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf.

Confrères golfeurs de Belgique, vous êtes tous les bienvenus !

L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal Golf Club de Waterloo, sur le terrain de la Marache.

Programme de la journée :

- de 12h à 14h30 : départs (rendez-vous 30 minutes avant le départ souhaité au caddy master)
- 19h : remise des prix suivi du dîner

Lieu : Royal Waterloo Golf Club - Vieux chemin de Wavre, 50 à 1380 Lasne - Terrain de la Marache

Heure : 12h00



Prix :

- Inscription au tournoi (pour tous) : 10 €
- Green fee pour les non-membres (hcp maxi = 28.4) : 65 €
- Dîner (3 services + forfait eaux, café et 1/2 bouteille de vin/pers.) : 45 €

Inscription :

L'inscription préalable et obligatoire se fait auprès du secrétariat de la Conférence (secretariat@cjbb.be) pour le 20 juin 2017 au plus tard en précisant :

- Votre handicap et votre n° de licence
- Votre partenaire éventuel/ou si vous cherchez à composer une équipe (équipes de 2 ou 3)
- Votre présence au dîner

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence
IBAN : BE68 6300 2151 2134 BIC : BBRUBEBB avec la référence
« nom + prénom - tournoi de golf / dîner »

CONFÉRENCE GABRIEL RINGLET – MARC MENSCHAERT

23 mai 2017



Encore un débat entre un curé et un franc-maçon (imprimeur n'oublie pas la cédille), me direz-vous.

On n'a pas lu le livre, mais on a regardé le débat à la télévision.

Dans les étranges lucarnes, ils appellent cela un « marronnier ».



On va encore assister à une discussion molle au cours de laquelle les deux orateurs éviteront soigneusement les sujets qui fâchent, feront assaut d'amabilité et de respect mutuel.

Bref, s'il n'y a pas de match ce soir-là, peut être un petit tour au palais de justice : au moins on y reverra des amis et on terminera la soirée au Pico Mondo (publicité gratuite).

Ne le prenez pas comme cela, vous auriez fort tort.

Parce que ces deux-là, il y a des années qu'ils se triturent les os du cerveau pour trouver un sens à l'existence, pour s'approcher de plus en plus de la vérité en aspirant à une réelle verticalité.

Alors, c'est vrai qu'ils feront tout pour éviter des polémiques inutiles et que leur respect réciproque risque de soudre tout au long de la soirée.

En même temps, dans cette époque où l'intelligence du discours politique est inversement proportionnelle à la haine et à l'exclusion qu'il véhicule, beaucoup d'intelligence et d'humani-

nisme vont nous désintoxiquer des miasmes nauséabonds qui n'ont rien à envier au courrier des lecteurs de la Dernière Heure.

Personne ne doute que nos deux intervenants illustreront magnifiquement cette vérité trop souvent oubliée : ce qui rapproche les êtres, ce n'est pas la convergence des idées mais la consanguinité des esprits.

Cette conférence sera plus efficace qu'une psychanalyse et beaucoup moins onéreuse.

Le combat commun de ces deux-là vise, tout en restant fermes sur leurs principes, à travailler sans relâche et malgré sans doute des périodes de découragement, à un monde plus ouvert aux autres, plus tolérant et dans lequel les divergences se règlent par l'écoute et pas par l'anathème ou le pain de plastic.

Au fond, initiation et grâce, c'est un peu le hasard ou la nécessité.

Venez les entendre, vous ne le regretterez pas, et après, on peut dîner.

Lieu : vestiaire des avocats

Heure : 19h30

Prix :

- Membres de la Conférence : 5 €
- Non-membres de la Conférence : 10 €

Inscriptions : Inscription préalable obligatoire sur le site www.cjbb.be.

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence
IBAN : BE68 6300 2151 2134, BIC : BBRUBEBB avec la référence
« nom+prénom - conférence 23 mai »

” Pour un jeune avocat,
passer en société
est aussi utile
qu’indispensable.

” Pour ses aînés, depuis
les réformes fiscales
successives, ça l’est
tout autant!

Deg&Partners est un cabinet
au service des entrepreneurs,
en particulier des avocats.

Il offre des solutions d'optimisation
par l'usage d'une société (de management, d'exploitation,
de frais, holding, patrimoniale).

Gestion de votre quotidien, **Conseil** chaque jour
et maîtrise des multiples points d'**Action**
et d'optimisation feront de vous le grand gagnant de notre collaboration!

Contactez nous!



Maurizio D'Auria - +32 486 210 234
www.degandpartners.com - info@degandpartners.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Mes chers Confrères,

A la veille de la fin de l'année judiciaire, la Conférence du jeune barreau se réunira pour renouveler une partie de son équipe.

A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le jeudi 22 juin 2017 à 15 heures au Palais de justice (salle 0.23).

La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport de la secrétaire de la commission administrative.
- Rapport de la trésorière de la commission administrative.
- Approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2016-2017.

- Election de la commission administrative pour l'année judiciaire 2017-2018 :

- Election d'un président et d'un vice-président en remplacement de Maître **Guillaume Sneessens** et de Maître **François Viseur** sortants et non rééligibles.
- Election de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2017-2018.
- Election de quatre membres de la Commission administrative en remplacement de Maître **Doris de Thibault**, Maître **Audrey Lackner**, Maître **Charlotte Jacobs** et Maître **Mikel Goldrajch**, sortants et non rééligibles.

En application de l'article 22 des statuts de l'ASBL, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 7 juin 2017 au plus tard, au



DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

président de la Conférence à l'adresse du secrétariat sis au Palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles. Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible sur le site internet www.cjbb.be et au secrétariat du jeune barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.



SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - GESTION PRIVATIVE - EXPERTISE - LOCATION - VENTE



**CHATELAIN
DELCOUR**

WWW.CHATELAINDELCOUR.COM

**BESOIN D'UN SYNDIC,
DEUX AGENCES À VOTRE ÉCOUTE**



**AV LOUISE 475 - 1050 BRUXELLES
+32 (0)2 335.12.41**

**AV DE BROQUEVILLE 44 - 1200 BRUXELLES
+32 (0)2 761.31.74**

PETIT WEEK-END À ROTTERDAM

DU 29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE
LA MODERNITÉ ARCHITECTURALE DU PLUS GRAND PORT D'EUROPE

Située en bord de mer du Nord, à l'embouchure du Rhin et de la Meuse et à moins de deux heures de Bruxelles, Rotterdam est avant tout le plus grand port commercial d'Europe et le huitième du monde.

Comme tous les grands ports, Rotterdam est une ville cosmopolite où se croisent toutes les nationalités, toutes les cuisines et toutes les cultures.

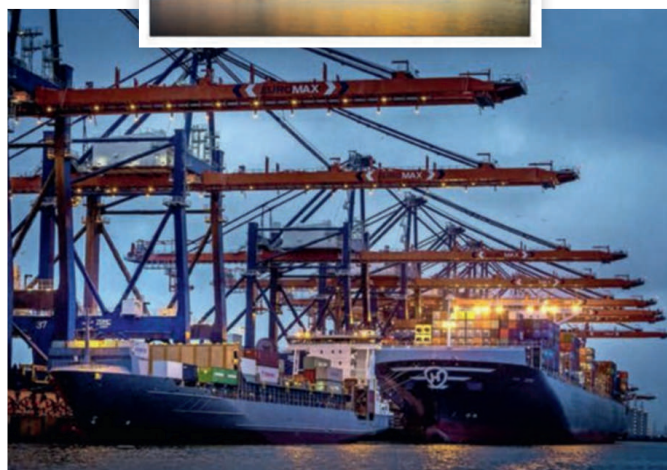
Cette année, nous avons voulu vous offrir un petit week-end empreint de modernité en vous faisant découvrir une ville moderne, méconnue, régulièrement classée parmi les villes les plus agréables du monde.

Au cours du week-end, nous découvrirons l'architecture avant-gardiste d'une ville qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est devenue le terrain de jeu des plus grands architectes du monde qui lui donnent un petit air de New-York sur Meuse.

Différentes activités seront envisagées qui permettront à tous de satisfaire leur curiosité au cours de ce petit week-end où nous n'oublierons pas de satisfaire vos papilles !

Le programme détaillé vous parviendra rapidement sur le site de la conférence mais n'hésitez pas à réserver dès à présent, les places sont limitées !

Plus d'informations à venir sur www.cjbb.be.





Les **nuances** et **subtilités**
de vos conclusions reflétées
aussi dans leur traduction

L'expérience et l'excellence en traduction
juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles | Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 | translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

 **PAUL JANSSENS** SA
Les langues du monde au cœur de l'Europe

2 AVOCATS 1 RESTO



Par Annabelle Troch et François Viseur

Enjoy Brussels

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.



Situation

Annabelle (A.) : A deux pas du palais de justice, sur le Boulevard de Waterloo, juste à côté de la concession BMW, le Enjoy Brussels présente un cadre très agréable, moderne et élégant. Un grand bar central est organisé autour de la cuisine où prennent place certains convives. Le soir, apéro, tapas, wine-bar attirent une clientèle chic sans être snob, ce qui est pas mal vu le quartier.

François (F.) : Soyons de mauvaise foi : au Enjoy, on mange (presque) entre deux voitures, mais c'est un concept qui fonctionne depuis l'ouverture de la Mercedes House au Sablon il y a déjà près de 10 ans. Et puis, admettons qu'au Enjoy, on n'est pas entre les voitures mais bien juste à côté, ce qui, entre nous, n'est pas plus mal. Pour le reste, rien à redire : l'endroit est très réussi. Certes, ce n'est pas la cantine de la maison du peuple, mais est-ce réellement étonnant vu l'adresse ?

Service

A. : En salle comme en cuisine, l'équipe du Enjoy est vraiment très sympa. Nous avons eu la chance, lorsque nous y sommes allés un lundi d'octobre, qu'il y ait peu de monde au restaurant. Nous nous sommes assis au bar et avons pu profiter des conseils efficaces du maître d'hôtel qui savait se montrer discret sans jamais nous oublier.

F. : Sur ce point, effectivement, le service était parfait. Difficile à dire s'il serait aussi agréable un soir d'affluence, mais l'état d'esprit du personnel promet que ce sera en tous cas sympathique ; chic sans être snob.

Repas

A. : Loin d'être standardisés, les établissements de la maison « Choux de Bruxelles » proposent chacun leur propre carte, selon les goûts du chef. Ici, c'est l'Amérique latine qui influence une carte de brasserie fraîche et innovante. Pièces de viande et poissons sont parfaitement cuits et très joliment présentés.

F. : Effectivement, on mange bien. En plus, le côté Winebar de l'établissement permet d'offrir un grand choix de vins au verre et d'alcool originaux qui donnent envie de rester plus longtemps que de raison pour profiter du bar du Enjoy qui, décidément, porte bien son nom. Ce n'est pas bon marché, mais rien d'exagéré pour les prestations offertes.

Conclusion

Le Enjoy est une nouvelle adresse agréable à deux pas du Palais de justice. On y mange aussi bien qu'on y boit, pour un budget somme toute raisonnable. Les prix sont à la hauteur du standing de l'établissement, sans pour autant être exagérés ni afficher l'ambiance (trop) snob qui gâche parfois certains établissements du quartier.

**Ce soir : Enjoy Brussels, Boulevard de Waterloo, 22
à 1000 Bruxelles -- Tél. 02 641 57 90
ouvert midi et soir du lundi au samedi.**

ENJOY BRUSSELS



Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

Editeur responsable

Guillaume SNEESSENS
Rue Souveraine, 95,
1050 Ixelles
Tel : 02/514 66 68
Fax : 02/514 26 32
g.sneessens@avocat.be

Rédacteur en chef

Doris de THIBAUT
de BOESINGHE
Avenue Brugmann, 403,
1180 Uccle
Tel : 02/340 82 82
Fax : 02/344 00 14
d.dethibault@sjkg.be

Contact pour les annonceurs

Audrey LACKNER
Rue de l'Arbre, 14/4,
1000 Bruxelles
Tel : 02/545 05 40
Fax : 02/513 71 64
a.lackner@dbgv.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Calendrier en bref

22 MAI

Midi de la formation

La loi du 16 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux

24 MAI

Débat

Gabriel Ringlet et Marc Menschaert débattent sur la religion et la franc-maçonnerie

30 MAI

Cinéclub

Faut pas lui dire

1^{ER} ET 8 JUIN

Colloque

Les principes généraux de droit administratif – actualités et aspects pratiques

6 JUIN

Midi de la formation

Le tribunal de police francophone de Bruxelles : compétences et aspects pratiques

6 JUIN

Palais littéraire et artistique

Me Jean-Joris Schmidt nous parle du Palais de Justice de Bruxelles

13 JUIN

Grande conférence sur l'indépendance de la justice

15 JUIN

Grande revue

16 JUIN

Après-midi d'étude

La proposition de réforme des successions – impact théorique sur les situations actuelles

18 JUIN

Tournoi de tennis

20 JUIN

Midi de la formation

Invocation de la Charte des droits fondamentaux devant le Juge national : des clefs pour agir

22 JUIN

Assemblée générale de la Conférence du jeune barreau

23 JUIN

Tournoi de golf

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2016 -2017, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint non-avocat d'avocats stagiaires : 20 €
- Conjoint non-avocat d'avocats

inscrits au tableau : 50 €

- Membre sympathisant : 50 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.



Vue à 360°



Jura éclaire tous les aspects de vos questions juridiques.

Vos questions juridiques méritent d'être prises au sérieux. C'est pourquoi dans Jura, nous faisons le tour complet de la question. Les points d'attention, le pour, le contre, les zones dangereuses : Jura réalise pour vous une vérification à 360° et éclaire ainsi tous les aspects de votre question. Grâce aux réponses de Jura, vous formulez des solutions réfléchies, en toute connaissance de cause. Et vous êtes parfaitement préparé(e) pour donner un conseil concluant avec une réelle valeur ajoutée.

En savoir plus sur Jura ? Surfez sur wkbe.be/jura-facile
jura@wolterskluwer.com ■ 0800 95 179